



PAR COURRIEL

Lausanne, le 4 septembre 2019

Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat,
Madame la Secrétaire générale, Messieurs les Secrétaires généraux,

Nous vous transmettons, ci-joint le tableau des questions orales déposées le mardi 3 septembre 2019, concernant l'heure des questions du mardi 10 septembre 2019.

DATE DE LA QUESTION	TITRE DU DEPOT	REF.	DEPT
3 septembre 2019	Question orale Christian van Singer - Quel rôle incitatif de l'Etat pour la transition énergétique dans la mobilité ?	19_HQU_261	DTE
3 septembre 2019	Question orale Pierre Zwahlen - Quels moyens pour le plan climat cantonal ?	19_HQU_262	DTE
3 septembre 2019	Question orale Pierrette Roulet-Grin - Lac de Neuchâtel : feux de détresse pour les pêcheurs	19_HQU_264	DTE
3 septembre 2019	Question orale Valérie Induni - Redimensionnement des zones à bâtir, la manne cantonale est-elle épuisée ?	19_HQU_266	DTE
3 septembre 2019	Question orale Olivier Epars - Délai dépassé et on continue de voler...	19_HQU_273	DTE
3 septembre 2019	Question orale Florence Bettschart-Narbel - Recours auprès du DFJC, des délais ne doivent-ils pas être respectés ?	19_HQU_263	DFJC
3 septembre 2019	Question orale Josephine Byrne Garelli - Proroger le plafond de l'effort à 45 points d'impôts ?	19_HQU_268	DIS/ DFIRE
3 septembre 2019	Question orale Werner Riesen - Municipaux hors-sol à Vevey : La réponse tarde à mûrir...	19_HQU_271	DIS

DATE DE LA QUESTION	TITRE DU DEPOT	REF.	DEPT
3 septembre 2019	Question orale Hadrien Buclin - Prélèvements d'ADN : la police cantonale va-t-elle adapter sa pratique ?	19_HQU_272	DIS
3 septembre 2019	Question orale Jérôme Christen - Le français aux soins intensifs, que fait le CHUV ?	19_HQU_270	DSAS
3 septembre 2019	Question orale Felix Stürner - Que faut-il pour estimer le chlorothalonil vraiment dangereux ?	19_HQU_265	DEIS
3 septembre 2019	Question orale Stéphane Montangero - Mangerons-nous bientôt des aliments génétiquement modifiés à l'insu de notre plein gré ?	19_HQU_267	DEIS
3 septembre 2019	Question orale Jérôme Christen - Cadeau fiscal à la BCV	19_HQU_269	DFIRE

Nous vous présentons, Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, Madame la Secrétaire générale, Messieurs les Secrétares généraux, nos salutations distinguées.

Le Secrétaire général

Igor Santucci

Annexes

- *textes des dépôts*



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19-HQU-261

Déposé le : 03.09.19

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

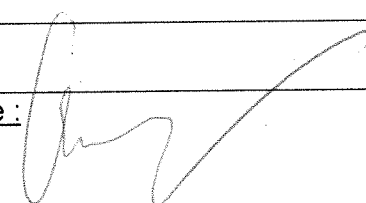
Quel rôle incitatif de l'Etat pour la transition énergétique dans la mobilité

Question posée

Actuellement Vaud accorde un rabais de 75% sur la taxe automobile pour les véhicules émettant moins de 120g de CO₂ par Km. Dès 2020 (2023 à 100%) la valeur moyenne à atteindre pour les véhicules neufs, selon les normes fédérales, sera de 95g de CO₂ par Km.

Le conseil d'Etat compte-t-il, pour renforcer les mesures visant à diminuer les émissions de CO₂, modifier les conditions pour obtenir une réduction, voire introduire des pénalités pour les forts émetteurs, et avec quel calendrier ?

Nom et prénom de l'auteur : van Singer Christian

Signature : 

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19-HQU-262

Déposé le : 03.09.19

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Quels moyens pour le plan climat cantonal ?

Question posée

Plusieurs villes suisses, et la capitale vaudoise en particulier, énoncent leurs mesures en faveur de la neutralité carbone - à réaliser d'ici 2030 ou dans les meilleurs délais. Le gouvernement semble peiner en revanche à élaborer le plan d'action climat, dont la publication a été souvent reportée. A cette fin, il peut réaffecter des fonds provisionnés devenus sans objet.

En raison du caractère transversal du plan cantonal et de l'urgence climatique prononcée par le Grand Conseil, la présidence du Conseil d'Etat peut-elle répondre à la question suivante :

Quelles ressources extraordinaires sont-elles dégagées ^{par} en 2020 et les années suivantes, pour mettre en œuvre le plan climat, attendu depuis deux ans ?

Nom et prénom de l'auteur :

Zwahlen Pierre

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19-HQ4-264

Déposé le : 03.09.19

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale **Lac de Neuchâtel : feux de détresse pour les pêcheurs**

Quand les plaisanciers qui naviguent sur le lac de Neuchâtel courent un danger, ils peuvent compter sur un système d'alarme efficace, soit des feux lançant des éclats orange dont la fréquence dit l'importance d'un imminent danger. Depuis quelques mois, et sans que les riverains n'aperçoivent des signaux de détresse, une trentaine de pêcheurs professionnels de ce même lac sont en péril. Jusqu'à l'an dernier, l'entier de leur corporation prélevait et vendait chaque année env. 200 to. de poisson du lac. Aujourd'hui, il y a 2500 « pêcheurs supplémentaires sans concession » qui pillent littéralement le plus grand lac entièrement suisse : le cormoran - introduit ici par l'homme - avale chaque jour env. 600 gr. de poissons de toute taille (soit un prélèvement + de 500 to. par an), trouant - de plus - dans ses plongeurs ravageurs- les filets tendus par les pêcheurs. Réunis fin juin en urgence, des membres des Exécutifs des 3 cantons riverains, ont décidé d'ouvrir la chasse aux cormorans.

Question posée

Dans l'intervalle séparant la décision de chasser le cormoran et l'effet attendu, quand et comment l'Etat de Vaud va-t-il soutenir financièrement ses pêcheurs avant qu'ils ne doivent se tourner vers un autre gagne-pain, les cantons riverains perdant de plus une somme considérable d'expérience, de savoir-faire et de connaissances relatives au plus grand lac entièrement suisse ?

Nom et prénom de l'auteur :

Pierrette ROULET-GRIN

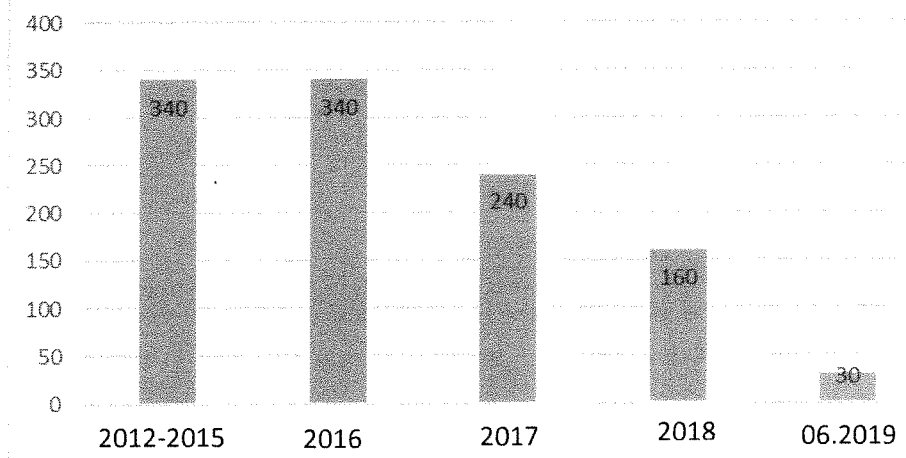
Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

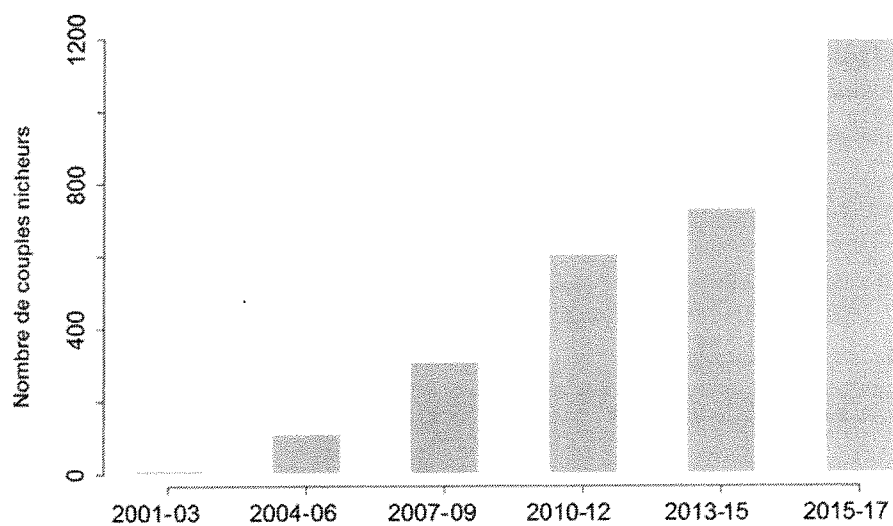
Signature(s) :



Evolution annuelle de la pêche professionnelle en tonne



Source : Service de la pêche



Source : Station ornithologique de Sempach



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19-HQU-266

Déposé le : 03.09.19

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Redimensionnement des zones à bâtir, la manne cantonale est-elle épuisée ?

Question posée

Le 1^{er} septembre 2015, un crédit-cadre de 5 millions de francs est entré en vigueur. Il était destiné, en particulier, à subventionner les communes initiant une révision de leur plan d'affectation dans le but de redimensionner leurs zones à bâtir. Les demandes devaient être traitées par le Service du développement territorial avant le 31 août 2019¹.

Or, en juillet de cette année, des mandataires ont reçu une information du service selon laquelle le crédit-cadre était épuisé.

J'ai donc l'honneur de poser la question suivante au Conseil d'Etat : **Prévoit-il un nouveau crédit-cadre pour les communes qui ont déposé leur demande avant le 31 août 2019, ainsi que pour celles qui souhaiteraient en déposer une ultérieurement ?**

Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse.

Nom et prénom de l'auteur :

Induni Valérie

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

¹ Fiche d'application – Plan d'affectation communal. Service du développement territorial



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19-HQU-273

Déposé le : 03.09.19

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Délai dépassé et on continue de voler...

Question posée

Il y a exactement 1 année je déposais une interpellation munie de 6 questions concernant les autorisations pour des manifestations publiques et le système qui les gère, POCAMA. Les manifestations continuent à avoir lieu, pas toujours dans le respect de la nature, entre autre l'Acroshow de Villeneuve qui avait provoqué mon interpellation. Combien de temps faudra-t-il encore patienter ?

Nom et prénom de l'auteur :

Signature :

EPARS Olivier

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand
Conseil

N° de tiré à part : 19.HGU.263

Déposé le : 03.09.19

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Recours auprès du DFJC, des délais ne doivent-ils pas être respectés ?

Question posée

Des parents ayant fait recours suite au redoublement de leur enfant au gymnase n'ont toujours pas reçu la décision du Département alors que la rentrée scolaire a déjà eu lieu.

Ma question est la suivante : Le Département ne doit-il pas respecter de délai pour traiter ces recours, c'est-à-dire qu'une décision soit rendue avant la rentrée scolaire, faute de quoi le recours serait vidé de son sens ?

Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse.

Nom et prénom de l'auteur :

Bettschart-Narbel Florence

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :



Signature(s) :



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19-HQU-768

Déposé le : 03.09.19

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Sollicitée par de nombreuses communes qui préparent leur budget 2020, j'ai l'honneur de demander au Conseil d'Etat s'il a l'intention de proroger le plafond de l'effort à 45 points d'impôts dans le cadre de la LPIC en 2020, voire 2021 ?

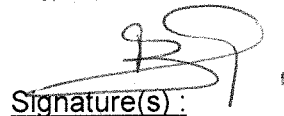
Question posée

Nom et prénom de l'auteur :

JOSEPHINE BYRNE GARZELLI

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :



Signature(s) :



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19.HQU.271

Déposé le : 03.09.19

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Municipaux hors-sol à Vevey : La réponse tarde à mûrir...

Question posée

En date du 15 janvier, j'ai déposé une interpellation relative à la nomination par le Conseil d'Etat de deux municipaux hors-sol à la Municipalité de Vevey. Le délai de réponse de trois mois est largement dépassé. Et pourtant les questions portaient sur des décisions du Conseil d'Etat que l'on devrait considérer comme mûrement réfléchies en raison de leurs funestes conséquences sur le plan politique. Depuis le dépôt de l'interpellation, le Conseil d'Etat devrait pourtant avoir réfléchi au sens de sa mesure puisqu'il a pris une décision (prolongation de la suspension des deux municipaux Agnant et Christen) qui prolonge de facto la mesure contestée par l'interpellation. Dans son appréciation relative à la décision de prolongation de suspension, il aurait dû forcément tenir compte des conséquences de la prolongation du mandat des municipaux hors-sol. Il aurait aussi dû faire une pesée d'intérêts.

Aujourd'hui, rien ne justifie donc le fait qu'il n'y réponde pas si ce n'est une volonté de vouloir « noyer le poisson ». Je pose donc la question suivante :

Pour quelles raisons le Conseil d'Etat n'a-t-il toujours pas répondu à cette interpellation alors qu'il aurait inévitablement dû faire une réflexion avant de prolonger la suspension des deux municipaux suspendus ?

Nom et prénom de l'auteur :

Riesen Werner

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19.404.772

Déposé le : 03.09.19

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Prélèvements d'ADN : la police cantonale va-t-elle adapter sa pratique ?

Question posée

Un rapport commandé par la Commission de gestion du Conseil des États juge disproportionnée, entre autres, la pratique de la police cantonale vaudoise en matière de prélèvements d'ADN, en vue de l'établissement d'un profil, dans le cas d'infractions légères. Des infractions légères ne justifieraient pas en effet ces prélèvements qui constituent, selon la Commission de gestion du Conseil des États, une « restriction des droits fondamentaux ».

Le Conseil d'Etat prévoit-il une modification de la pratique de la police cantonale suite aux critiques évoquées ci-dessus ?

Nom et prénom de l'auteur :

Buclin, Hadrien

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Reçu le 03.09.19

Scanné le _____

Question orale

19.HQU.270

Le français aux soins intensifs , que fait le CHUV ?

La langue anglaise ne cesse de nous coloniser. Sans même qu'il soit nécessaire de traquer le moindre écart dans les publications de l'Etat, la pêche devient malheureusement mensuelle. Le sommet a été atteint le 27 août où tous les députés au Grand Conseil vaudois se sont vus remettre le dernier numéro de la revue In Vivo éditée par le CHUV et l'UNIL intégralement rédigé en anglais.

On peut admettre - compte tenu du fait que le CHUV et l'UNIL s'adressent à un milieu médical dans lequel l'anglais joue un rôle important dans la communication - que certains documents soient édités dans la langue de Shakespeare. Mais les documents de base devraient être rédigés en français, d'autant plus si leur diffusion est destinée s'adresse à un plus large public que les professionnels. La ligne rouge a donc malheureusement une nouvelle fois été franchie.

Ma question est la suivante :

Quelles mesures urgentes le Conseil d'Etat entend-il prendre pour éviter que le service public et parapublic sombre dans ce genre de travers ?

Vevey, le lundi 2 septembre 2019

Jérôme Christen



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19.HGU-265

Déposé le : 3 septembre 2019

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Que faut-il pour estimer le chlorothalonil vraiment dangereux ?

Question posée

En décembre 2017 déjà, une étude de l'Union européenne (UE)¹ décrète pour la première fois que les métabolites contenant du chlorothalonil (fongicide) sont cancérigènes. La même UE interdit le produit au début de cette année.

Au printemps 2019, une alerte à la contamination de l'eau potable est donnée dans la Broye fribourgeoise, suivie d'une interdiction de consommation par le Service cantonal de la sécurité alimentaire². Au nom du principe de précaution, on aurait été en droit d'attendre du voisin vaudois des mesures préventives visant à contrôler rapidement ses propres sources et autres nappes phréatiques ou pour le moins à mettre les autorités communales en garde, l'eau ne faisant que peu cas des frontières cantonales.

Il aura fallu attendre le mois d'août et la directive de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV)³ pour voir le canton de Vaud réagir plus conséquemment en date du 13 août par une lettre adressée aux communes concernées. Cette lente réaction laisse songeur.

Il en découle la question suivante : « Quelle stratégie de prévention, notamment en termes financiers, et de lutte contre le chlorothalonil, ainsi que d'autres types de produits similaires le canton de Vaud a-t-il prévu dans un avenir proche ? »

Nom et prénom de l'auteur :

Stürner Felix

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

¹ <https://efsa.onlinelibrary.wiley.com/doi/epdf/10.2903/j.efsa.2018.5126>

² Voir notamment *La Liberté*, 26 juin 2019, pp. 1/9.

³ <https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/lebensmittel-und-ernaehrung/lebensmittelsicherheit/stoffe-im-fokus/pflanzenschutzmittel/chlorothalonil.html>



Question orale : Mangerons-nous bientôt des aliments génétiquement modifiés à l'insu de notre plein gré ?

19-HQ4-267

Dans son édition alémanique du 2 septembre dernier, le journal 20 Minuten titrait : « bald soll Genfood auf unseren Tellern landen ». Si le titre avec ce beau jeu de mots est accrocheur, le contenu de l'article fait plutôt froid dans le dos.

En effet, la mise en consultation récente par la Confédération de la révision de la loi sur les denrées alimentaires met en lumière une volonté qui se voulait discrète : augmenter le pourcentage de la marge de tolérance des traces d'OGM dans nos aliments. Ainsi, alors qu'actuellement la limite est fixée à 0,1%, la Confédération prévoit de la faire passer à 0,5%. Cela concernerait une cinquantaine d'aliments modifiés génétiquement, provenant principalement du maïs, du soja ou du colza. Mais certains acteurs consultés, à l'instar de la faïtière suisse de l'agro-alimentaire, souhaitent encore aller plus loin, à 0.9%. Quant aux consommatrices et consommateurs, qui ne veulent pas d'OGM dans leur assiette, cela risque de leur rester en travers de la gorge. D'où la question :

Le Conseil d'état cautionne-t-il cette manœuvre tendant à introduire en catimini les OGM dans nos assiettes ?

Stéphane Montangero

5/9/2019



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Heure des questions

Reçu le 03.09.19

Scanné le _____

Cadeau fiscal à la BCV

19_HQU_269

Selon le contrôle fédéral des finances (CDF) qui a passé au crible les impôts dûs par les banques cantonales, la situation est lacunaire. Certains bénéficient de curieux régimes spéciaux : elles sont partiellement ou totalement libérées de l'impôt sur le bénéfice et le capital. Sur la base d'une analyse du bureau KPMG, le CDF affirme notamment que la BCV pourrait rapporter 3 millions de plus à l'Etat. Deux millions pour le canton et les communes, un million pour la Confédération. L'indemnisation pour la garantie étatique des fonds bancaires n'est en effet pas versée.

Ma question est la suivante :

Quand l'Etat de Vaud entend-il corriger cette situation ?

Vevey, le 2 septembre 2019

Jérôme Christen